

NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE 2020

NOUS VOUS AVONS CONSULTÉ. VOICI LES TROIS POINTS AU CENTRE DE VOS PRÉOCCUPATIONS. C'EST SUR CEUX-CI QUE S'ÉRIGERONT LES NÉGOCIATIONS >

> ATTRACTION/RÉTENTION

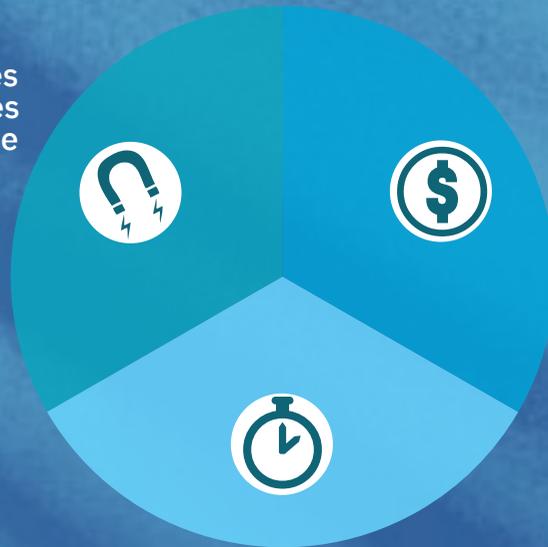
Les conditions de travail actuelles offertes aux travailleurs de la santé et des services sociaux sont défavorables à l'attraction de personnel et trop inadéquates pour en susciter la rétention.

- > Métiers peu valorisés
- > Conciliation travail-famille insuffisante
- > Organisation du travail à repenser
- > Pénurie de personnel à couvrir
- > Refus de congés
- > Sécurité déficiente

Le taux de chômage est bas à la grandeur de la province et, afin de pallier à la pénurie de personnel qui sévit, les employeurs sont compétitifs et haussent la qualité des conditions de travail qu'ils offrent.

L'attraction et la rétention passent par de meilleures conditions salariales, mais également par de meilleures conditions d'exercice.

Votre Comité de négociation a un logo! Il sera notamment utilisé sur Facebook afin d'indiquer la publication de nouvelles portant sur le processus de négociation.



> ENRICHISSEMENT RÉEL

Depuis les 20 dernières années, les travailleurs de l'administration publique du Québec ont subi un déclin de leur niveau de vie. C'est qu'entre autres, les avantages sociaux et les contributions offertes y sont généralement moindres que chez les autres employeurs.

Cela passe par :

- > Augmentation salariale supérieure à l'inflation
- > Meilleure contribution de l'employeur aux assurances collectives
- > Majoration des primes négociées dans la convention collective

> RATTRAPAGE SALARIAL

Les salaires des employés de l'administration publique québécoise ont pris d'importants retards. Plaidant l'austérité, l'État a fait subir une baisse du niveau de vie à ses travailleurs. Or, les surplus budgétaires se succèdent, confirmant la disponibilité des moyens afin de remédier à ce retard.

Retards à combler :

- > Égalité salariale (équivalence des salaires à ceux des autres travailleurs du Québec)
- > Arrimage aux hausses du coût de la vie
- > Ajustement de l'écart entre certaines échelles salariales

ÉTAPES DES NÉGOCIATIONS

- 1 > Consultation des membres
2 au 26 avril 2019
- 2 > Accord sur l'importance des trois principes
11 au 13 juin 2019
- 3 > Adoption des propositions par les membres
Septembre & octobre 2019
- 4 > Dépôt à la table centrale (FTQ)
21 octobre 2019
- 5 > Dépôt à la table sectorielle (SCFP)
23 octobre 2019
- 6 > Publication du rapport *Rémunération des salariés, état et évolution comparés de l'ISQ*
novembre 2019
- 7 > Dépôt des demandes salariales (FTQ)
- 8 > Dépôt des offres patronales

Simultanément
décembre 2019

CPAS

Conseil provincial
des affaires sociales

FTQ
SCFP



QUESTIONS? Adressez-les sur notre page